



LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH
11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - E-mail : lfsm@orange.fr
Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Dr Rachid Bennegadi, Dr Boris Cyrulnik
Directrice : Mme Nataline Alessandrini

Conférence du mercredi 23 septembre 2015

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, LE SECRET PROFESSIONNEL ET LE SECRET PARTAGE

Certains acteurs sociaux ou médico-sociaux sont astreints au secret professionnel, d'autres, à une simple obligation de confidentialité, ou de discrétion : c'est le cas, par exemple, des fonctionnaires.

Existe-t-il de réelles différences entre ces deux notions, ou recouvrent-elles les mêmes réalités ?

Comment le professionnel engage-t-il sa propre responsabilité civile, pénale ou disciplinaire, en cas de "révélation d'une information à caractère secret", ou de non-respect d'une éventuelle obligation de discrétion ?

Qui est réellement astreint au secret professionnel ? Un secret peut-il se partager ?

Comment travailler en équipe en respectant le droit fondamental, inaliénable, qu'a l'utilisateur, le patient, de voir respecter sa vie privée ? Autant de questions auxquelles les participants à cette conférence auront une réponse argumentée (articles de codes, lois, textes et jurisprudences).

Le secret professionnel et les obligations de confidentialité ou de discrétion seront mis en parallèles avec l'obligation de signaler une personne vulnérable en danger : il y a en effet des cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret...

*Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social, et à l'Institut des hautes études en criminologie. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent **Le droit en action sociale (Dunod, coll. Maxi fiches, juin 2014)**.*

2 conférences identiques de 3 heures le mercredi 23 septembre 2015 de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

Entrée payante : 35 euros pour la conférence seule – 40 euros avec le livre **Le droit en action sociale (Dunod) offert**. Nombre de places limité, **inscription obligatoire** accompagnée d'un règlement.

**Dans les locaux de la Ligue Française pour la Santé Mentale
11, rue Tronchet - 75008 Paris – Métro Madeleine**

Pour mieux nous connaître visitez notre site www.lfsm.org

.....
Coupon d'inscription à retourner :

L.F.S.M. / Conférence du 23 septembre 2015 – 11, rue Tronchet - 75008 Paris

M., Mme, Melle _____

Fonction _____

Adresse _____

Tél. Fax _____

e.mail _____

Assistera à la conférence de 9h30 14h00 / Inscription à la conférence seule avec un livre offert

Chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de LFSM - Possibilité de paiement par mandat administratif

La confirmation d'inscription à la conférence vous sera envoyée par courrier électronique dès réception du règlement. Date limite de demande de remboursement : 1^{er} septembre 2015

**Renseignements : Meggy Quinty – Tél. : 01 42 66 20 70
N° d'organisme de formation : 11750205875 – N°SIRET 784 361 222 000 10**